

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00. — Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).
Doivent être payés d'avance.

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adres-
sés à LA SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

LA SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

Imp par L'ACTION SOCIALE LIMITÉE, 103, rue Sainte-Anne, Québec.

VIN SAINT-NAZAIRE

Archevêché de Québec, 1er août 1905.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »

Depuis la mort de Mgr Laflamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.

A. TOUSSAINT & CIE

LE FEU

DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur
n'est pas recouvert de matériaux
incombustibles.

“ LINABESTOS ”

est la seule planche murale

ENTIÈREMENT À L'ÉPREUVE DU FEU

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; LINABESTOS est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

LINABESTOS est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne “travaille” pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

COÛTE PEU

Demandez notre livret « D » et échantillons.

**LA CIE DES PRODUITS
D'AMIANTE ET DE CIMENT.
78, rue St.-Pierre, - QUEBEC.**

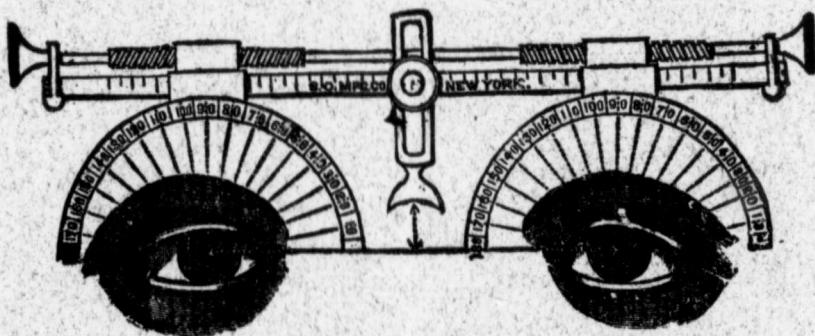
Succursales: Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,
Sydney, C. B.

Bureau: 82 rue St-Pierre

Téléphone 263

Résidence: 15, rue Ste-Julie.

CHARLES GAGNON, AGENT ET COURTIER
D'ASSURANCES
FEU, VIE, ACCIDENTS, MARINE, Etc.



J.-E. GAGNON, OPTICIEN
SPÉCIALISTE.

PHONE 868.

160, rue ST-JEAN, QUÉBEC.

• Pour l'examen fonctionnel de l'œil comprenant l'acuité visuelle, la réfraction et le choix des lunettes.

EXAMEN GRATUIT

Spécialité Verre Torique

Seul Fabricant de Verres à Lunette à Québec
Comparez nos verres et le fini de notre travail

Toutes commandes exécutées le même jour

HEURES DE BUREAU

• 8 heures a. m. à 8 heures p. m.

CIERGES ET VINS DE MESSE

MAISON J.-B. LASNIER PÈRE

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU
RUE ST-GEORGES, LÉVIS.

TÉLÉPHONES
Bell 91
National 169

BILLETS POUR TOUTES
LES LIGNES
DE

BATEAUX A VAPEUR

AGENCE DE

THOS. COOK & SON

**F.-S. STOCKING, 32, St-Louis
QUÉBEC.**

J.-E. LIVERNOIS

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes
Brevetés, Parfums, Etc., Etc.

**RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,
CANADA.**

**LES MEILLEURES GRAINES DE SEMENCE RÉPONDENT
SEULES AUX ESPÉRANCES DU SEMEUR.
POURQUOI NE PAS SE LES ASSURER ?**

La maison **DÉRY** les vend à plus de 50,000 Canadiens et
tous sont satisfaits.

GRATIS Le catalogue français le plus illustré et le plus complet du
Dominion; une nouvelle édition vient de paraître: demandez-la.

**HECTOR-L. DERY, 21-23, NOTRE-DAME EST,
MONTREAL.**

**LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,
A QUÉBEC**

N. RIOUX & CIE

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de
maisons d'éducation et de membres du clergé.

AUTORISÉE A VENDRE LE VIN DE MESSE.

NOTE --Demandez notre "Mas de la Ville", vin sans alcool, la boisson idéale des végé-
tariens et des abstinents.

WILFRID LACROIX, B.A.A.

ARCHITECTE

Diplômé de l'Université Laval

Téléphone 1553.

425, rue St-Jean, Québec.

LORENZO AUGER

ARCHITECTE

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

111, Côte Lamontagne, Edifice Morin



1, Rue St-Jean

QUÉBEC.

LÉVIS.

JOS.-P. OUELLET

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLOMÉ : "A. A. P. Q." ————— et ————— MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

**GARAND & THIBAUT, DOREURS,
ARGENTEURS
et NICKLEURS**

308 $\frac{1}{2}$, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage
— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité : OUVRAGE GARANTI. Une visite est sollicitée.

Restauration de peintures et nettoyage de vieilles gravures

LOUIS MORENCY

SCULPTEUR ET DOREUR

183, RUE ST-JEAN, QUEBEC

Spécialité : Tableaux et Gravures.

Une occasion unique est offerte à MM. les Curés d'acheter pour leur église quatre toiles anciennes représentant les Évangélistes.

JOBIN & PAQUET | VANDRY & MATTE

FERBLANTIERS
- PLUMBIERS -



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Électricité, Téléphones et Sonneries Électriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Électricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

ENTREPRENEURS
DE

PLOMBERIE, CHAUFFAGE,
LUMIÈRE ET CLOCHES
ELECTRIQUES.

OUVRAGES EN TÔLE,
FERBLANC et CUIVRE.

— ANGLE DES RUES —

St-Jean et d'Youville, Québec.

LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Damas moirés, Taffetas en soie, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

AUX DEUX EXPOSITIONS DE LA CALIFORNIE


VOYAGE:
55 Jours
\$575.00

Visitant New-York, Philadelphie, Baltimore, Washington, la Nouvelle-Orléans, San-Antonio et El Paso, Texas, Globe et Phoenix, Arizona, Riverside, San Diego, Los Angeles, Santa Barbara, Del Monte, Santa-Cruz et les Arbres Géants, San-José, et San-Francisco, Cal., Salt-Lake City, pays des Mormons, Colorado-Springs et Denver, Col., Chicago et Detroit, Mich., comprenant billets, wagon-lits "Pullman", hôtels, repas, tournées "sight-seeing", entrées aux expositions, pourboires, en un mot, toutes dépenses nécessaires.

GROUPE LIMITE

Départ de Montréal, lundi soir, le 5 avril ; retour le 31 mai.

Voyage sous la direction personnelle de M. HONE ou de M. F.-D. BARIL, notre premier assistant.

RETENEZ VOS PLACES MAINTENANT.

Programme envoyé sur demande.

HONE & RIVET

Agence Générale de Voyages.

9, BOULEVARD ST-LAURENT, - MONTREAL.

31, Rue BUADÉ, vis-à-vis la Basilique, - QUÉBEC.

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 529. — *Les Quarante-Heures*, 529.

Partie non officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE : Le Pape et la guerre, 530. — Chapitre métropolitain de Québec, 532. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Distribution de la Sainte Communion, 533 ; Prêtre voyageant sur mer, 533. — Jeûne naturel et temps moyen, 534 ; Messes votives, 534. — CHRONIQUE DIOCÉSAINNE, 535. — Association de Notre-Dame de la Bonne Mort, 536. — A TRAVERS LES DIOCÈSES : Montréal, 537 ; St-Boniface, 538 ; Edmonton, 538 ; Chatham, 539 ; Calgary, 539. — VARIÉTÉS : La Presse catholique en Hollande, 539.

Bulletin social : FAITS ET ŒUVRES : L'inspection d'Etat, 541 ; Une rebuffade 544.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 25 avril. — III ap. Pâques. S. MARC., évang. *dbl. 2 cl.*
Lundi, 26. — SS. CLET ET MARCELLIN, papes et martyrs.
Mardi, 27. — De l'octave de S. Joseph.
Mercredi, 28. — Octave de S. Joseph, *dbl. maj.*
Judi, 29. — S. PIERRE, martyr.
Vendredi, 30. — S. CATHERINE DE SIENNE, vierge.
Samedi, 1 mai. — SS. PHILIPPE ET JACQUES, apôtres, *dbl. 2 cl.*
Dimanche, 2. — IV ap. Pâques.

QUARANTE-HEURES

25 avril, Hospice St-Joseph de la Délivrance. — **27**, Honfleur. — **29**, Pontbriand. — **30**, Breakeyville. — **2 mai**, Noviciat des SS. de St-Joseph.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

LE PAPE ET LA GUERRE

Quelque gigantesque que soit la lutte qui ensanglante aujourd'hui l'Europe, quelque passionnante que soit la lecture des bulletins qui nous en racontent les sanglantes péripéties, il ne faut pas que les yeux des catholiques se laissent obscurcir par la fumée des batailles. La paix, que l'humanité appelle de tous ses vœux, ne dépend ni de l'habileté de tel ou tel général, ni des ressources intellectuelles de tel ou tel diplomate, ni de la réalisation de tel ou tel programme politique. A entendre certains orateurs, à lire certains journalistes, qui sont parfois des catholiques, l'avenir heureux ou malheureux de l'Europe, voire de la société, dépendrait de l'application de certaines thèses politiques, comme, par exemple, celles de la redistribution des territoires balkaniques, du retour de l'Allemagne à la Confédération germanique, de l'instauration du principe des nationalités, etc.

Or, « un seul homme, a dit Louis Veuillot, veille sur la société humaine avec une pleine lumière du péril et du salut » ; un seul homme a reçu mission de Dieu pour dire aux hommes quelles sont les conditions de la vie, aussi bien pour les nations que pour les individus. « Dieu, dit encore Veuillot, a ainsi constitué son Église, qu'au milieu des souillures et des folies du monde, un homme a toujours la vue nette de ce qui convient au salut du monde et le dit toujours avec une autorité contre laquelle tout peut s'armer et rien ne prévaudra. Cet homme est le Chef de l'Église romaine et de toute l'Église, et Dieu est avec lui, et quoi que fasse le monde, il est le vainqueur du monde. Sa bouche suffit à instruire, sa main à soutenir. »

C'est pour accomplir cette mission de salut, dont la pérennité repose sur la parole même de Dieu, que Benoît XV a dit au monde la seule vérité qui importe au salut des nations, de la

nation canadienne comme de toutes les autres, quand il a recommandé, dans son encyclique *Ad beatissimi*, à tous ceux qui « veulent promouvoir le véritable bien de la société » de « s'efforcer par tous les moyens et de tout son zèle de rajeunir chez les hommes la foi aux vérités surnaturelles et en même temps l'estime, le désir et l'espérance des biens éternels. » Certes, nous sommes prêts à convenir que ces très graves paroles peuvent paraître étranges à certains docteurs de la politique contemporaine. Mais, s'ils veulent bien prendre garde que toute société humaine ne peut progresser, ni même durer, si elle ne repose sur la religion, la famille et la propriété, il leur faudra convenir que les paroles de Benoît XV sont les plus sagement et les plus hautement politiques qui aient été prononcées en ces temps troublés.

Où entendons-nous parler, dans ce vénérable et salutaire document, de « peuples qui ne sont soumis qu'à leur propre virilité », de « nations qui se gouvernent elles-mêmes » avec un souverain nominal, de « la liberté d'action individuelle » des sujets « sans autre restriction que les droits de leurs propres compatriotes », et de certaines autres formules politiques qui ont cours de ce temps-ci ?

« Une autre cause de la perturbation générale, disait Benoît XV dans son encyclique, consiste en ce que le peuple ne respecte plus l'autorité de ceux qui ont en main le pouvoir. Dès le jour, en effet, qu'il a plu aux gouvernements humains de faire dériver l'origine du pouvoir, non plus de Dieu Créateur et Dominateur, mais de la libre volonté des hommes, les liens qui devaient unir dans le devoir les dirigeants et leurs sujets se sont tellement affaiblis qu'ils semblent avoir complètement disparu. Un goût immodéré d'indépendance uni à l'esprit de révolte s'est peu à peu infiltré partout... En face de cette dépravation des idées et des mœurs, qui corrompt la constitution de la société humaine, il ne nous est pas permis de nous taire, Nous à qui Dieu a commis le magistère de la vérité ; Nous devons avertir les peuples de cette doctrine que la fantaisie d'aucun homme ne peut changer : *Il n'est de pouvoir que de Dieu, et ceux qui existent, c'est par Dieu qu'ils ont été institués* (Rom., XIII, 1). Toute autorité qui s'exerce parmi les hommes, que ce soit celle du prince ou d'un subalterne, a Dieu pour origine. C'est pourquoi ce que saint

Paul demande, ce n'est pas une obéissance quelconque, mais une obéissance religieuse, c'est-à-dire inspirée par le devoir de la conscience, aux ordres de ceux qui commandent en vertu de leur pouvoir, sauf le cas où ils ordonnent quelque chose de contraire aux lois divines : *Il est donc nécessaire d'être soumis non seulement par crainte du châtement, mais aussi par motif de conscience* (Rom., 5). Conformément à ces paroles de Paul, le prince lui-même des apôtres enseigne : *Soyez donc soumis à toute institution humaine à cause du Seigneur, soit au roi, comme souverain, soit aux gouverneurs, comme délégués par lui* (I Pierre, II, 13-14) . . . »

Encore une fois, voilà la seule doctrine de salut, voilà, selon le mot de Joseph de Maistre, le « dogme conservateur des États », voilà le principe fondamental de toute politique catholique.

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN DE QUÉBEC

Voici la liste des membres du Chapitre :

Monseigneur Cyrille-Alfred MAROIS, Protonotaire Apostolique, Vicaire Général et Official du diocèse ;

Monseigneur Amédée-E. GOSSELIN, Protonotaire Apostolique, Supérieur du Séminaire et Recteur de l'Université ;

M. l'abbé Eug.-C. LaFLAMME, Curé de la Basilique Notre-Dame de Québec ;

M. l'abbé Lionel St-Georges LINDSAY, Secrétaire-Archiviste de l'Archevêché ;

M. l'abbé Charles GAGNÉ, Curé de Sainte-Anne de la Pocatière ;

M. l'abbé Georges MIVILLE, Directeur de l'École Apostolique Notre-Dame ;

M. l'abbé Jules-Clovis ARSENAULT, Curé de Saint-Ambroise de Lorette ;

M. l'abbé Joseph-N. GIGNAC, professeur de Droit canonique au Séminaire ;

M. l'abbé Joseph HALLÉ, professeur de théologie au Collège de Lévis ;

M. l'abbé Joseph PELLETIER, professeur au Séminaire de Québec ;

M. l'abbé Charles BEAULIEU, professeur de théologie au Séminaire de Québec ;

M. l'abbé Jules LABERGE, secrétaire de l'Archidiocèse.

LITURGIE ET DISCIPLINE

DISTRIBUTION DE LA SAINTE COMMUNION

Q. 1° Est-il permis à des religieuses de recevoir la sainte communion dans la chapelle de leur couvent le jour de Pâques ?
2° Est-il permis aux fidèles de recevoir la sainte communion le jour de Pâques a) dans les chapelles de couvent, b) dans des oratoires privés ? — 3° Est-il permis de donner la sainte communion en dehors de la messe le Jeudi Saint dans les églises ou les chapelles ?

R. 1° Oui, certainement. Il y avait une loi qui défendait de distribuer la sainte communion le jour de Pâques dans les églises non paroissiales, probablement parce que c'était autrefois la coutume à peu près générale de faire ce jour-là sa communion pascale de précepte. Cette loi a été abrogée par un décret de la Sacrée Congrégation du Concile, en date du 28 novembre 1912.

2° a) Il est permis aux fidèles, comme aux religieuses, de recevoir la sainte communion le jour de Pâques dans des chapelles de couvent. Mais ces fidèles ne peuvent avec cette communion remplir le précepte de la communion pascale, à moins d'une permission sagement présumée de leur curé. — b) Quant aux oratoires privés, c'est autre chose. Le jour de Pâques la sainte communion ne peut être distribuée dans les oratoires privés, quand même il y a un indult qui permet d'y célébrer la messe ce jour-là (Benoît XIV).

3° Nous avons déjà dit (numéro du 25 mars dernier) que la sainte communion peut être distribuée aux fidèles, dans les églises ou les chapelles, le matin même du Jeudi Saint.

PRÊTRES VOYAGEANT SUR MER

Q. J'ai souvenance d'un décret permettant aux prêtres voyageant sur mer de confesser les personnes qui sont à bord. Pourriez-vous m'aider à le trouver ?

R. Il y a en effet un décret du Saint-Office, en date du 4 avril 1900, qui accorde aux prêtres voyageant sur mer, pour tout le temps de la traversée et même durant le séjour des bâtiments dans les ports de relâche, la faculté de confesser toutes les personnes qui sont à bord, à condition que ces prêtres soient approuvés pour la confession dans leur diocèse.

JEÛNE NATUREL ET TEMPS MOYEN

Q. Dans notre région il y a l'heure du chemin de fer et l'heure véritable. Quel temps doit-on suivre, pour le jeûne naturel, par exemple ?

R. Pour le jeûne naturel et les autres obligations ecclésiastiques, on *peut*, sans y être obligé, suivre le temps moyen des zones adopté par les services publics des chemins de fer ou des postes, lors même que les autres horloges publiques adopteraient une autre heure. — Décret du Saint-Office, 9 août 1899.

MESSES VOTIVES

Q. Peut-on dire la messe votive de n'importe quel saint, même de ces saints que nous avons dans le bréviaire, *pro aliquibus locis*, et qui sont disparus ?

R. On peut dire la messe votive de tout saint dont la *canonisation* est certaine et dont on fait mémoire dans le Bréviaire ou dans le Martyrologe Romain, mais pour dire la messe votive d'un Bienheureux, il faut un indult spécial du Saint-Siège.

Certaines Solennités et certains Mystères sont si invariablement attachés à des jours fixes qu'on ne peut, en dehors de la fête, conserver le sens des paroles de la messe. L'Église ne veut pas qu'on en dise des messes votives. Telles sont les Solennités des Dimanches ; celles de Noël, de la Circoncision, de l'Épiphanie, de la Purification et autres. Tels sont aussi la plupart des Mystères ; ainsi on ne peut dire des messes votives que de la Sainte Trinité, du Saint-Esprit, du Saint-Sacrement, du Sacré-Cœur de Jésus, de la Croix et de la Passion. — En l'honneur de la Sainte Vierge, les Rubriques permettent de dire des messes votives de l'Immaculée Conception, des Sept Douleurs, du Très Pur Cœur de Marie et de l'Apparition de Notre-Dame de Lourdes (S. C. R. 25 juin 1909). Ce sont en effet les seules messes de la Sainte Vierge pour lesquelles on trouve dans le Missel les mots *in votivis*. En dehors de ces quatre, on ne peut donc dire, comme messe votive de la Sainte Vierge, qu'une des cinq messes indiquées à la fin du Missel, et variant selon les diverses époques de l'année (S. C. R., 30 juin 1896). (Velghe).

Nos lecteurs nous rendraient un très appréciable service en mentionnant la « Semaine Religieuse », lorsqu'ils s'adressent à nos annonceurs.

CHRONIQUE DIOCÉSAIN

Ordinations. — Dimanche, le 12 avril, avait lieu, à Limoilou, une belle fête religieuse, à l'occasion de l'ordination d'un enfant de cette paroisse, M. l'abbé J. Rouleau.

C'est Son Éminence le cardinal Bégin qui a fait l'ordination à la grand'messe. Il était assisté de M. l'abbé J.-E. Rouleau, curé de Saint-Alban et oncle de l'ordinand, comme archiprêtre, et de MM. les abbés Célestin Lemieux et Irénée Lecours, du Collège de Lévis, diacres-assistants, et de MM. les abbés M.-L. Belleau et Alfred Côté, du Collège de Lévis, diacre et sous-diacre d'office.

Le sermon de circonstance a été prononcé par le R. Père Alexis, capucin.

Assistaient à cette ordination : Mgr Th.-G. Rouleau, Principal de l'École Normale Laval, oncle du nouvel élu ; MM. les abbés J. Hallé, J. Roberge et Chs Gosselin, du Collège de Lévis ; Alex. Vachon et A. Robitaille, du Séminaire ; les RR. Pères Maurice, curé de Limoilou ; Vital, Robert, Adolphe et Placide, du monastère ; Prosper, d'Ottawa.

— Dimanche dernier, Son Éminence le cardinal se rendait à Saint-Sauveur, pour y faire l'ordination de M. l'abbé Jules Turcotte de cette paroisse. L'ordination a eu lieu à la grand'messe ; Son Éminence était assistée de M. l'abbé C.-N. Gariépy, directeur du Grand Séminaire, comme archiprêtre ; des Révérends Pères A. Valiquet, O. M. I., de Saint-Sauveur et Rochette, du Patronage Laval, diacres assistants et de MM. les abbés H. Nicole, du Séminaire, et Cléophas Leclerc, aumônier de la Crèche Saint-Vincent de Paul, comme diacre et sous-diacre.

Les RR. PP. Legault, Sylvain, Lauzon, Desjardins, Tourangeau, Georget, Evain, Lelièvre et Desmarais, Oblats de la Maison de Saint-Sauveur, assistaient au chœur, ainsi que MM. les abbés L. Garon, aumônier du Bon Pasteur, F. Pelletier, Oscar Genest, du Séminaire de Québec.

La Garde des Chasseurs de Salaberry, de Saint-Sauveur, est allé dans l'après-midi, reconduire Son Éminence jusqu'au palais cardinalice.

Au Patronage. — Une assemblée générale de la Société Saint-Vincent de Paul de Québec a été tenue, dimanche soir dernier, au Patronage. Après une causerie sur les missions de Kabylie, par le R. P. Smoor, supérieur des Pères Blancs, à Québec, M. C.-J. Magnan a fait un rapport sur les œuvres accomplies par cette Société.

Musique sacrée. — MM. les abbés Joseph Pelletier, du Séminaire, et Elias Roy, du Collège de Lévis, ont été choisis par Son

Éminence le cardinal Bégin, pour représenter le diocèse de Québec, dans la Commission formée par NN. SS. les archevêques et évêques de la Province civile de Québec, dont la mission est de travailler à la réforme de la musique d'église, d'après les instructions de Pie X.

La première réunion de cette commission a eu lieu à l'archevêché de Montréal, le 7 avril dernier. Trois points principaux ont été discutés : 1° l'introduction du chant grégorien dans les paroisses, séminaires, collèges, etc. ; 2° le chant en musique ; 3° la musique d'orgue.

Un rapport des délibérations de leurs délégués sera adressé sans retard aux évêques qui, à leur tour, feront connaître leurs décisions et leurs directions en temps utile. On attend les meilleurs résultats de ce mouvement d'ensemble qui aura son action dans toute la province.

Notes. — Jeudi, le 15 avril, Son Éminence le cardinal Bégin, a chanté à la Basilique, le service anniversaire de Son Éminence le cardinal Taschereau.

— S. G. Mgr Roy, archevêque de Séleucie, est allé, la semaine dernière, à Montréal, pour représenter Son Éminence le cardinal à la cérémonie officielle de l'affiliation de l'École des Hautes Études Commerciales, à l'Université Laval.

— M. l'abbé Siméon Jolicœur, aumônier militaire du premier contingent canadien, qui était revenu au pays pour le règlement de certaines affaires, est reparti jeudi dernier, pour la France, où il va rejoindre le contingent actuellement au front.

ASSOCIATION DE NOTRE-DAME DE LA BONNE MORT

Voici la belle lettre autographe que Sa Sainteté Benoît XV a daigné adresser au Supérieur Général de la Congrégation des Prêtres de Sainte Marie, à qui l'Association de N.-D. de la Bonne Mort a été confiée.

A NOTRE CHER FILS LE SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DE LA CONGRÉGATION
DES PRÊTRES DE SAINTE MARIE.

BENOIT XV PAPE

Fils bien-aimé, salut et Bénédiction Apostolique.

Nous avons agréé avec la plus grande satisfaction les vœux que vous Nous avez exprimés en votre nom et au nom de vos Religieux : s'il est vrai, en effet, que Notre cœur éprouve une

grande joie des témoignages de dévotion que la piété filiale des fidèles Nous adresse, il n'est pas moins vrai que ces mêmes témoignages Nous causent une joie encore plus vive et plus sentie quand ils Nous viennent des familles religieuses que Nous affectionnons tout spécialement.

Parmi elles, la Congrégation des Prêtres de Sainte Marie ne se borne pas à observer les règles d'une sainte vie et à rechercher la perfection de la Loi évangélique ; elle se recommande encore à Notre paternelle bienveillance par une Œuvre spéciale, l'Apostolat de la Bonne Mort ; Nous savons en effet que, grâce à son zèle et à son dévouement, cet Apostolat obtient le plus grand succès et se répand partout.

C'est du reste à très juste titre que votre charité a voulu faire de la dernière heure de la vie — heure décisive pour l'éternité — l'objet d'un apostolat tout spécial, et c'est assurément répondre à un dessein providentiel que d'appeler sur les mourants le patronage de Marie, la Vierge des douleurs.

Que ne peuvent pas espérer, en effet, ceux qui, au moment où il faut sortir de ce monde, ont la précieuse faveur d'être assistés par leur tendre et toute miséricordieuse Mère ?

Aussi Dieu veuille que l'Association se répande dans le monde entier ! Puissent tous les Associés éprouver les effets du tout-puissant patronage de la Sainte Vierge et passer saintement tous les jours de leur vie pour mériter la grâce d'une mort précieuse aux regards de Dieu !

Comme gage des faveurs célestes et en témoignage de Notre bienveillance pour vous, cher Fils, et pour vos Religieux, recevez la Bénédiction Apostolique que Nous vous accordons à chacun avec une tendresse toute paternelle.

Donné à Rome, près Saint Pierre, le 24 Novembre de la première Année de Notre Pontificat.

BENOIT XV, PAPE

A TRAVERS LES DIOCÈSES

Montréal. — Une des belles figures du clergé canadien vient de disparaître dans la personne de M. l'abbé Jean-Baptiste Bourget, décédé à Viauville, où il était retiré depuis 1910.

Il était âgé de soixante-quinze ans.

Le défunt était le neveu de feu Mgr Bourget.

Né en 1840, M. l'abbé Bourget fut ordonné prêtre à Montréal, le 8 septembre 1867. Il fut vicaire à Notre-Dame de Grâce de Montréal, de 1867 à 1868 ; à Boucherville, de 1868 à 1884 ; curé à Saint-Janvier,

de 1884 à 1889, et de Sainte-Geneviève, près de Montréal, de 1889 à 1910.

— Est aussi décédé récemment, à l'âge de soixante-huit ans, M. l'abbé Alfred Houle, curé de Saint-Léonard de Port-Maurice.

M. l'abbé Houle est né à Berthierville, en 1847. Il fit ses études à L'Assomption et fut ordonné prêtre à Montréal, par Mgr Fabre, le 22 mai 1875.

Il fut vicaire à Mascouche, en 1875 ; à Saint-Charles de Montréal, de 1875 à 1876 ; à Saint-Gabriel de Brandon, en 1876 ; à Verchères, de 1876 à 1886 ; curé de Sainte-Blaise, de 1886 à 1893.

En 1893, il fut nommé curé de Saint-Léonard de Port-Maurice où, en 1907, il a relevé de ses ruines l'église incendiée le 17 janvier de la même année.

— A l'hospice Saint-Antoine de Saint-Lin, est mort ces jours derniers, M. l'abbé J.-Euclide Dugas, ancien curé de Sainte-Anne des Plaines.

Il était âgé de soixante-quinze ans.

M. l'abbé Dugas est né à Saint-Jacques-l'Achigan, en 1840. Il fit ses études au collège de l'Assomption et son cours de Théologie au Séminaire de Montréal. Ordonné prêtre en 1868, il fut successivement vicaire à Berthier, à Saint-Lin et à Saint-Esprit. En 1874, il était nommé curé à Chertsey ; il y demeura pendant dix ans. En 1884, S. G. Mgr Fabre le nomma curé de Sainte-Anne des Plaines où il remplit son ministère jusqu'en 1907, alors qu'il se retira définitivement. C'est lui qui fit construire l'église et le presbytère actuels de cette paroisse.

Saint-Boniface. — Le R. P. Dandurand, O. M. I., est entré dans sa quatre-vingt-dix-septième année. Il est dans la soixante-treizième de sa prêtrise.

Si le curé de Raches, dans le Nord de la France, encore vivant et âgé de cent quatre ans, il y a une couple d'années, est mort, le Père Dandurand est probablement le doyen des prêtres du monde. Il est, croyons-nous, le premier canadien qui soit entré chez les Oblats.

Le vénérable vieillard a toujours bon pied bon œil et continue d'exercer le saint ministère. Tous les matins il se rend de l'archevêché à l'hospice d'Youville où il dit la messe et où il entend chaque semaine de nombreuses confessions.

S. G. Mgr Monnier, évêque auxiliaire de Cambrai, le suit de près pour l'âge et pour le nombre d'années de sacerdoce. Il est âgé de quatre-vingt-quinze ans, il a soixante-douze ans de prêtrise et quarante-trois d'épiscopat.

— La Législature du Manitoba vient d'accorder l'incorporation civile à la Compagnie de Jésus et aux religieuses Carmélites, en cette province.

Edmonton. — M. l'abbé Augustin Grandin, parti dès le début de la guerre pour la ligne du feu où il est aumônier militaire, vient d'être décoré de la Légion d'Honneur.

Voici le texte du décret officiel, signé par le général Joffre, le nommant chevalier de la Légion d'Honneur.

« M. Grandin, A.-A., Aumônier Titulaire Catholique, groupe des brancardiers de corps (4ème corps d'Armée) a été nommé dans l'ordre de la Légion d'Honneur, au grade de Chevalier.

« A, depuis le début de la campagne, fait preuve d'un dévouement sans égal, assurant avec un zèle inlassable les fonctions de son ministère, insouciant du danger, cherchant par tous les moyens à soulager les souffrances des blessés. S'est multiplié sous le feu de l'ennemi dans toutes les circonstances où le groupe des brancardiers de corps a fonctionné. »

(Signé) J.-J. JOFFRE.

M. l'abbé Grandin est le neveu du vénérable évêque-missionnaire de Saint-Albert, décédé en 1902.

Chatham. — M. l'abbé J.-Auguste Babineau, curé de Saint-Léonard, Madawaska, est décédé dernièrement, à l'âge de soixante-quinze ans.

Il était né à Saint-Louis de Kent, en 1844. Après avoir fait ses études classiques au Collège Saint-Dunstan, à Charlottetown, et sa théologie au Grand Séminaire de Montréal, il fut ordonné prêtre, en 1868. D'abord vicaire à Tracadie, puis curé de Newcastle pendant deux ans, l'abbé Babineau fut nommé, en 1871, à la cure de Tracadie où il exerça son ministère jusqu'en 1903, alors qu'il fut nommé à la cure de Saint-Léonard, Madawaska.

Calgary. — On annonce que le R. P. Lacombe, le célèbre missionnaire de L'Ouest, est très faible.

Il ne faut pas oublier qu'il est âgé de quatre-vingt-huit ans. Depuis quelques années il vit, entouré de ses Métis et de ses Sauvages, retiré en son hospice de Midnapore, près de Calgary.

VARIÉTÉS

LA PRESSE CATHOLIQUE EN HOLLANDE

Quand on tient compte du fait que la Hollande compte à peine une population de six millions d'âmes, et que sur ce chiffre un tiers seulement appartient à la religion catholique, on serait incliné à croire que la presse, cet élément si puissant dans la mentalité des populations modernes, n'a atteint que peu de développement parmi nos coreligionnaires des Pays-Bas. Cependant, la situation de la catholicité néerlandaise est, sous ce rapport, remarquablement meilleure que dans maints autres pays dont le nombre des habitants catholiques surpasse de loin celui des Pays-Bas. A Lisbonne, par exemple, il y avait, avant la proclamation de la République, trois journaux catholiques (je ne parle que de ceux qui paraissent chaque jour) ; en Hollande

il y en a une vingtaine, ce qui prouve bien la vitalité de l'action catholique dans ce pays-ci.

Le développement de la vie religieuse aux Pays-Bas ne date que d'une soixantaine d'années, c'est-à-dire de 1853, l'année du rétablissement de la hiérarchie ecclésiastique ; auparavant, la Hollande n'était qu'un pays de missions, dirigé par des archiprêtres, sans épiscopat régulier. Depuis ce temps-là l'Église a pris un grand essor aux Pays-Bas : le pays se couvrit d'églises, d'écoles, de couvents, de patronages catholiques, et la presse a eu sa part dans cette floraison générale.

Ce n'est qu'en 1870, lorsque le timbre sur les journaux fut aboli, que la presse catholique put prendre une véritable extension. A l'heure actuelle, des journaux catholiques paraissent chaque jour dans sept des onze provinces du pays. La Zélande, la Frise, la Drenthe et l'Overysel n'en comptent aucun, — ce qui ne veut pas dire que la presse catholique n'y soit pas représentée ; à l'exception de la Drenthe, peut-être, ces provinces possèdent aussi leurs organes catholiques, paraissant une ou plusieurs fois par semaine. . . .

Sans doute, la presse catholique en Hollande pourrait encore se développer d'une manière importante, si tous les catholiques ne voulaient s'abonner qu'aux journaux catholiques. Hélas ! nombre d'entre eux préfèrent — souvent à cause de raisons mesquines — le journal libéral ou neutre qui les blesse sans cesse dans les sentiments qui devraient leur être les plus sacrés. Constatons cependant avec joie que la vive campagne que le clergé et les organisations catholiques mènent contre cet abus ne manque pas de porter ses fruits. Jadis, un voyageur catholique n'aurait guère eu le courage de déployer une feuille catholique dans un compartiment de chemin de fer ou de demander dans son hôtel que le garçon lui apportât un journal « romain ». On en aurait parlé, — et le catholique hollandais, qui a vécu tant de siècles sous la domination protestante, ne se sentait pas encore absolument libre. Aujourd'hui, la situation est autre ; quand votre train s'arrête dans le hall d'une gare hollandaise, vous pouvez entendre comment les petits camelots qui courent à toutes jambes le long des wagons crient les noms des journaux libéraux et catholiques.

BULLETIN SOCIAL

FAITS ET ŒUVRES

L'INSPECTION D'ÉTAT

Un projet de loi demandant une inspection d'État pour toutes les maisons d'éducation et de charité, telles qu'écoles, couvents, hôpitaux, hospices et orphelinats sous la conduite de religieux et de religieuses, vient d'être rejeté par le Sénat américain.

C'est d'une justice élémentaire.

Les catholiques des États-Unis, après avoir contribué leur part au maintien des institutions d'État dont ils n'usent point, s'imposent de soutenir, de leurs propres deniers et sans allocations gouvernementales, des établissements qu'ils jugent nécessaires pour sauvegarder leur foi : pourquoi seraient-ils soumis aux perquisitions et à la surveillance de qui ne professe pas leurs croyances ? Autant vaudrait proclamer tout de suite qu'il n'y a qu'une liberté religieuse reconnue aux États-Unis : celle de ne pas avoir de religion ! Si, d'autre part, on accorde aux catholiques la faculté de professer leur foi, qu'on les laisse libres d'en prendre les moyens qui ne sont une charge pour personne autre qu'eux-mêmes. Tout cela semble le gros bon sens.

Mais, chose pénible à constater : tandis que dans la république américaine, si décriée pourtant, les nôtres peuvent encore se reposer dans une certaine sécurité religieuse, précaire il est vrai et chèrement achetée, ici, dans un pays qui est à nous et où la religion catholique a des droits inscrits dans les constitutions, nous en sommes réduits, en certaines provinces, à subir l'affront de la mainmise complète d'un gouvernement protestant sur les écoles confessionnelles où se forment des enfants catholiques.

Qu'on se donne la peine, par exemple, d'étudier un peu la loi scolaire ontarienne relativement — je ne dis pas aux écoles bilingues, mais aux écoles séparées.

Chacun sait et chacun admet, — qu'il soit Canadien français, ou Canadien anglais, qu'il soit catholique, protestant ou athée, —

que les sujets du Roi d'Angleterre qui, en Ontario, professent la religion catholique, y ont un droit constitutionnel, clairement inscrit dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, à des écoles de leur croyance, dites écoles séparées ou confessionnelles.

Or, une école confessionnelle catholique n'est pas ce que la fantaisie ou l'ignorance de celui-ci ou de celui-là imaginent. C'est l'école telle que voulue par l'Église catholique. Son organisation doit être faite de manière à répondre aux doctrines de celle-ci sur les droits des parents et les siens propres, quant à ce qui regarde l'enseignement à donner, dans les écoles, aux enfants des catholiques.

Eh bien ! la loi ontarienne a changé tout cela. Les parents n'y ont guère, par leurs représentants dans les commissions scolaires, que des droits illusoires, si on excepte celui de choisir les maîtres et maîtresses de leurs écoles séparées.

Quant à l'Église, on lui permet de faire visite à l'école comme on le permet aux députés de la Législature, au maire de la paroisse et à certains autres. C'est à cela qu'on borne son droit de surveillance et d'intervention.

Pour l'État, il s'est réservé d'accorder les diplômes aux maîtres et maîtresses ; il s'est constitué le maître de l'enseignement destiné à former celles-ci et ceux-là : enseignement qui n'a rien de catholique ; il a la haute main — disons mieux : le monopole du choix des livres ; il impose ses méthodes d'enseignement et ses programmes ; surtout, il a ses inspecteurs à lui, maîtres absolus, dans l'école séparée comme dans l'école publique, et ces inspecteurs, — tant ceux des écoles séparées que ceux des écoles publiques, — ne relèvent que de l'inspecteur général — « la suprême autorité scolaire » — qui, à son tour, dépend du seul ministre de l'Instruction Publique d'un gouvernement non-catholique.

C'est un renversement monstrueux. Telle qu'organisée en Ontario, l'école confessionnelle est le contre-pied de ce qu'elle doit être et cela pour l'excellente raison que l'État y a usurpé les droits des parents et ceux de l'Église dans des écoles qu'il ne dépend pas de lui d'accorder ou de ne pas accorder et, soulignons-le, dont il ne peut refuser le contrôle à l'autorité paternelle et ecclésiastique, sans refuser, par là-même, de se conformer à la

constitution dont il relève, laquelle lui fait un devoir de laisser s'établir dans la province, des écoles qui, si elles ne reposent pas sur les principes que nous avons dits ne sont confessionnelles que d'apparence et de nom.

La grande injustice dont souffrent nos frères de l'Ontario n'est pas celle qui leur vient de tel ou tel règlement persécuteur, au moyen duquel on resserre, de temps en temps, l'étau destiné à leur étouffement ; c'est celle, permanente, du contrôle exclusif de leurs écoles séparées par le gouvernement provincial de l'Ontario.

C'est cet accaparement destructeur de l'école confessionnelle, qui rend possibles toutes les vexations, toutes les injustices auxquelles nous assistons et dont nous nous plaignons.

Il y aurait, peut-être, à comprendre que le champ de la lutte pourrait s'élargir, que nous devrions porter un peu ailleurs nos résistances et, sur un autre point, nos justes revendications. C'est la cause du mal que les bons médecins recherchent, quand ils veulent guérir leurs patients. Elle trouvée, ils travaillent à la faire disparaître, certains que les effets s'en iront d'eux-mêmes, une fois le principe qui les engendrait disparu.

Que servirait, par exemple, la présente guerre terminée, d'inscrire dans les traités de paix que la Belgique continuera à être un pays indépendant et neutre, si on permet à Guillaume ses grandes et petites entrées sur le territoire du roi Albert et si, effectivement, il peut à volonteé y dicter des ordres, y contraindre les citoyens, y maintenir ses espions, y cultiver le sentiment et les intérêts germaniques ?

Pareillement, à quoi aura abouti le sentiment de justice qui a dicté aux pères de la Confédération canadienne cette clause de la constitution, qui accorde aux catholiques de l'Ontario leurs écoles séparées, si on permet à un gouvernement protestant d'y faire « la loi et les prophètes » et de s'y installer avec son esprit protestant et ses façons protestantes de concevoir les droits scolaires des parents catholiques et de leur Église ?

Continuons la comparaison. Le roi Albert Ier serait-il plus habile de protester, par exemple, contre la présence, dans ses terres, de tels envoyés Allemands, ou bien de faire entendre des réclamations contre l'injustice générale de l'ingérence indue de l'empereur teuton dans les affaires du royaume belge ?

De même, ne vaudrait-il pas mieux élever une protestation qui couvrirait toute l'étendue de nos réclamations de catholiques, dans l'Ontario, et poser ainsi la question scolaire dans toute son ampleur, de façon à rallier à notre cause tous les hommes bien pensants, en tout cas, tous les catholiques plutôt que de nous en tenir à un point ou à un autre qui, pour être très soutenables, n'en originent pas moins d'une situation cause et mère de toutes les injustices particulières dont nous nous plaignons on ne peut plus justement.

Question de tactique que je n'ose trancher, comme cela, de mon chef et par mon seul jugement ; mais, tout de même, opinion qui me semble s'appuyer sur des raisons sérieuses que je sou mets à mes lecteurs pour qu'ils en fassent le sujet de leurs réflexions et un guide, peut-être, de leur conduite pratique.

Et, pour en revenir à notre point de départ, disons, encore une fois, qu'au Canada comme aux États-Unis, le contrôle des écoles catholiques doit rester — le bon sens seul suffit à dirimer cette question — aux catholiques.

AUBERT DU LAC.

UNE REBUFFADE

Les hommes du Rhode-Island — ceux, du moins, qui y font des lois — viennent de s'en fier à celles de leurs femmes qui jouent à la Pankhurst, que leur place n'est pas sur les tréteaux politiques, mais dans la maison de leur mari.

Rien de mieux ! Si ces dames se contentaient d'insister pour que certains droits civils qui leur sont nécessaires comme aux hommes et dont elles devraient jouir pour le plus grand avantage de la société, leur soient garantis là où on les leur refuse, elles auraient chance de voir les gens sérieux appuyer leurs justes revendications ; mais quand elles sollicitent, même avec des airs de martyres, des droits politiques dont l'exercice les empêcherait de remplir des devoirs que la nature et leur condition leur imposent, et feraient d'elles ce qu'il faut qu'elles ne soient pas, c'est-à-dire des hommes, elles méritent de recevoir une leçon de décence qui leur ôte pour jamais l'envie d'y revenir.

C'est cette leçon forte que des suffragettes du Rhode-Island viennent de recevoir. La Législature ne leur a pas même laissé l'espoir d'un appel au peuple, comme cela s'est vu dans le Massachusetts et elles ont dû s'en retourner... sans rien.

AUBERT DU LAC.

**LES
PRÉVOYANTS DU CANADA
ASSURANCE FONDS DE PENSION**

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 31
mars 1915 - - - - - \$626,639.42

Progression de la Compagnie jusqu'au 31 mars 1915.

ANNÉES	SECTIONS	SOCIÉTAIRES (Actifs)	PENSIONS	ACTIF
1909	45	1,880	5,205	\$ 16,461.94
1910	149	8,540	19,269	72,217.94
1911	224	14,228	30,910	170,670.80
1912	294	19,326	39,211	284,355.82
1913	349	24,492	47,957	423,745.31
1914	399	28,689	55,541	584,188.43
1915 (31 mars)	412	29,656	57,312	626,639.42

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront **Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

ANTONI LESAGE,

Gérant-Général.

Bureau Chef : 126, St-Pierre, Édifice "DOMINION", Québec

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";
X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : Stanislas Côté 134, Lockwell.

LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capital autorisé : Cinq millions de piastres

Capital payé : Deux millions de piastres

Réserves : Un million sept cent soixante-deux mille piastres.



Ces **COFFRETS D'ÉPARGNES** sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt **D'UN DOLLAR**; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en son état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt plus un intérêt qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce **NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE**.

RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES

PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera en **VINGT ET UN ANS**, la jolie somme de **\$1751.91**, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargne :

Ans	\$5.00	\$10.00	\$15.00	\$20.00	\$25.00	\$30.00
	PAR MOIS					
1	\$ 60.95	\$121.92	\$182.91	\$243.91	\$ 304.87	\$ 365.83
2	123.73	247.51	371.51	495.17	618.93	742.70
3	188.41	376.89	565.48	754.03	942.49	1130.97
4	255.05	510.19	765.48	1020.73	1275.83	1530.97
5	323.72	647.53	971.53	1295.48	1619.25	1943.06
6	394.44	789.00	1183.80	1578.52	1973.05	2367.61
7	467.30	934.76	1402.49	1870.13	2357.05	2804.99
8	542.37	1084.92	1627.79	2170.56	2713.06	3255.59
9	619.70	1239.61	1859.89	2480.07	3099.94	3719.80
10	699.38	1398.98	2099.01	2798.94	3495.49	4198.05
11	781.47	1563.17	2345.38	3127.42	3909.09	4690.77
12	866.04	1732.33	2590.19	3465.84	4332.12	5198.37
13	953.17	1906.60	2860.66	3814.48	4767.92	5721.31
14	1042.93	2086.13	3130.03	4173.67	5216.88	6260.06
15	1135.38	2271.09	3407.55	4543.71	5679.41	6815.10
16	1230.64	2461.64	3608.46	4924.63	6155.93	7386.91
17	1328.78	2657.95	3988.01	5317.67	6646.85	7976.00
18	1429.87	2860.19	4291.46	5722.20	7152.60	8582.91
19	1534.03	3068.55	4604.08	6139.15	7673.65	9208.15
20	1641.35	3283.21	4926.15	6568.61	8210.45	9852.29
21	1751.91	3504.35	5257.95	7011.05	8763.46	10515.90

MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

\$ 5.00 ou moins	3 sous
de 5.00 à \$10.00	6 "
de 10.00 à 30.00	10 "
de 30.00 à 50.00	15 "

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, le même que celui des Postes et des Messageries (Express); il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET
EN DÉTAIL

FURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les
grands avantages des **VERRES TORIQUES**
sur les autres verres à lunettes ordinaires
personne n'achèterait plus que des **VERRES
TORIQUES**. Le foyer de ces verres est
presque illimité tandis que dans les verres
ordinairement vendus il n'existe guère que
dans une partie fort limitée du centre.
C'est le verre que tous les vrais oculistes
prescrivent parce que c'est vraiment le seul
qui donne **ENTIÈRE SATISFACTION**.

P.-C. Lacasse
OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE
40, RUE DE LA FABRIQUE

LE

UELLES

1.00 tous
enfants
ET UN
1/2.

apide de
argnes :

\$30.00

365.83

742.70

1130.97

1630.97

1943.06

2367.61

2804.96

3255.59

3719.80

4198.05

4690.77

5198.37

5721.31

6260.08

6815.10

7386.01

7976.00

8582.91

9208.15

9852.29

10515.90

ONALE

audats
ix taux

morent
lui des
mpt et
ous les
et sans
remar-

FONDÉE AU CANADA EN 1885.

F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickelers sur articles métalliques

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenterie et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

VIN DE MESSE

“SANCTUAIRE” Nous en garantissons la pureté “VATICAN”

Certificats d'authenticité approuvés par
S. G. Mgr L'Archevêque de Montréal.

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

FUMEZ NOTRE CIGARE

“ROYAL FAMILY”

\$2.50 LA BOITE DE 50

L'ÉGAL DU MEILLEUR CIGARE A 10 Cents.

Ecrivez aujourd'hui pour en avoir une boîte.

LAPORTE, MARTIN, Limitée

568, St-Paul, TEL. MAIN 3766 MONTREAL.

EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUTS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - - QUÉBEC

EDITION NOUVELLE ET DEFINITIVE DU BREVIAIRE ROMAIN

Les éditions nouvelles sont entièrement conformes aux décrets les plus récents de S. S. et notamment à celui du 28 octobre 1913.

Le format moyen étant déjà épuisé et cela pour un temps qu'il est impossible de déterminer, nous offrons maintenant en vente le No 88, Mame, grand format, chagrin premier choix, reliure très souple en noir, coins ronds, tranche dorée. Prix \$12.

Aussi quelques exemplaires avec reliure de luxe aux prix de \$15. et \$18.

L'édition in-32, petit format, sera en vente en avril. Même reliure que le précédent. Prix de vente \$8. l'exemplaire.

Nous engageons nos clients à nous faire parvenir leur commande immédiatement afin d'être assuré d'un exemplaire.

LIBRAIRIE DU CLERGÉ

J.-P. GARNEAU

**LIBRAIRE-EDITEUR ET MARCHAND
D'ORNEMENTS D'EGLISE**

47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.

LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS

**LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS
GROS ET DÉTAIL**

177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

**Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.
GARANTIE DE SATISFACTION.**

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.
Livres de prix.

**Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée
scolaire, etc., etc.**

Catalogue illustré adressé sur demande.



La Compagnie Gauthier & Frère

INCORPORÉE

PEINTRES - DECORATEURS

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitraux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP. Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités: Peinture à fresque, décoration d'églises, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE BIZEAUTAGE, etc.

Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction.

La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée
 Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

MAISON FONDÉE EN 1862

O. PICARD & FILS

Pose d'Appareils Hygiéniques les plus perfectionnés et les plus modernes dans les édifices publics et les maisons privées.

VENTILATION : UNE SPÉCIALITÉ.

Fournaies à Air Chaud, à Eau Chaude et à Vapeur.

QUÉBEC

PICARD & DUQUET

ENR.

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

E.-M. TALBOT

TELEPHONE 2421

J.-A.-T. DIONNE

A. A. P. G., F. R. A. J. C.

A. A. P. G., A. R. A. J. C.

TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

14, rue St-Joseph, - - - - - QUÉBEC.

ACHETEZ

VOS

FOURRURES

A LA

MAISON DE CONFIANCE

HOLT, RENFREW & Co., Limited

RU BUADE,

QUÉBEC.




F. Picard & Fils
25 Août 1910
ère
RS
vitraux
in artiste
position
r l'église
R.R. PP
Québec,
nces du
cadre-
etc.
etc.
dorée
ÉBEC

LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES

Fondée en 1848

BUREAU PRINCIPAL

Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

SUCCURSALES A QUEBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.

ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valler.

ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.

BASSE-VILLE, No 53, rue St-Pierre.

LIMOILLOU, Boulevard St-Charles.

SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).

RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,
les succursales suivantes : ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-
BAPTISTE, LIMOILLOU et LEVIS RUE EDEN.

BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débetures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles